

Expéditeur : Service interministériel de défense et de protection civiles

N° : 03 85 21 80 86 - 03 85 21 81 00

pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr

Destinataires :

◆ Sous-préfets d'arrondissement ◆ DREAL ◆ DDETS ◆ ARS ◆ SAMU ◆ DDT ◆ DDPP ◆ SDIS ◆ Groupement de Gendarmerie ◆ DDPN	◆ ONF ◆ OFB ◆ COZ-Est ◆ Conseil départemental ◆ AMSL ◆ Maires ◆ Chambre d'agriculture ◆ Professionnels agricoles et forestiers ◆ Médias locaux ◆ Grand public
---	---

FEUX DE FORÊT

DÉCISION DE FIN DU RISQUE SÉVÈRE

de l'arrêté préfectoral n°71-2026-06-18-00004 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 3 juillet 2026

Zones (cf. arrêté supra)	1	2	3	4	5	6
Niveaux de risque	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte

Décision applicable à partir de : vendredi 21 août 2026 à 06h00

Compte tenu de la baisse du niveau de risque de feux de forêt et d'espace naturel, j'ai décidé de mettre fin aux mesures prévues par le « risque sévère » dans l'arrêté n°71-2026-07-03-00027 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 3 juillet 2026.

Le 20 août 2026,

Le préfet,


Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Flora SEGUIN